

NOUVEAU PROTOCOLE CANTINE

Non au changement des horaires de restauration sur le dos des élèves et des enseignants !

Recrutement du personnel nécessaire !

Sur la commune de Marseille, le changement des horaires de restauration dans les établissements du 1er degré, dans le cadre des nouvelles mesures sanitaires annoncées par le gouvernement s'est mis en place lundi 18 janvier.

Dès le mardi 19 janvier, des enseignants et des parents témoignaient.

En voici quelques exemples édifiants :

- Hier, les derniers élèves sont sortis du restaurant scolaire à 14h45, le service ayant débuté à 11 heures. Les derniers élèves ont commencé le repas par le dessert, tenaillés par la faim.
- Sept services de repas pour 300 élèves, car pas plus de 46 élèves en même temps
- Les prendre à la maison pour manger ? Mais mon fils est en CE1 et finit à 11h et reprend à 13h, ma fille ainée finit à 12h et reprend à 14H...
- Des parents ont sonné à toutes les heures entre 13h et 14h car ils ne savaient pas à quels horaires leurs enfants devaient revenir.
- Des élèves en répartition parce que le parent n'avait pas eu trois heures données par son employeur pour faire manger ses enfants
- Des suivis médicaux pour les enfants prévus le midi qui ne peuvent plus se faire.
- Le manque de personnel (absences, déplacements) complique beaucoup la situation pour le temps méridien mais aussi pour l'hygiène des classes, depuis deux jours certaines classes ne sont pas nettoyées.

Le personnel municipal des écoles, durement affecté dans ses conditions de travail, s'est d'ailleurs mis en grève jeudi 21 janvier. Environ 279 écoles ont été concernées soit par la fermeture de l'école, soit par la fermeture de la restauration.

Une nouvelle fois, l'école est désorganisée du jour au lendemain. Une nouvelle fois, les enseignants sont en première ligne pour affronter l'incompréhension, la colère des parents. Une nouvelle fois, les nouvelles mesures imposées par le gouvernement organisent le chaos dans les écoles, permettent l'ingérence des municipalités dans la vie professionnelle des enseignants et la suppression d'heures de cours pour les élèves.

En toutes circonstances, le **SNUDI FO 13 défend les conditions de travail des enseignants et l'organisation des enseignements**. C'est pourquoi, il revendique qu'il n'y ait pas de changement des horaires de restauration en cours d'année, modifiant les obligations de service des enseignants, changeant l'organisation mise en place par les parents, et reléguant en seconde place l'enseignement dû aux élèves.

Nous défendons la sécurité et la santé des élèves et le fait qu'ils puissent déjeuner dans des conditions sanitaires décentes, à des horaires décents avec des repas chauds et équilibrés.

Nous défendons le maintien de la totalité des heures d'enseignement pour eux et le respect des ORS des enseignants.

Nous n'accepterons pas que des salles de classes soient réquisitionnées afin de permettre à des élèves de prendre « ponctuellement » et par « roulement » un pique-nique froid, obligeant les enseignants concernés à abandonner leur outil de travail, alors qu'on leur interdit déjà de ne plus prendre de repas collectifs dans la salle des maîtres !

Pour cela, il est nécessaire d'avoir le nombre requis de personnel municipal pendant le temps de restauration, les temps de ménage et de nettoyage spécifique à la crise sanitaire.

Par conséquent, **nous revendiquons auprès du DASEN et de la mairie de Marseille que, conformément aux responsabilités qui sont les leurs, ils prennent les dispositions les permettant, en particulier en recrutant les personnels nécessaires.**

Le SNUDI FO 13 rappelle par ailleurs que cette modification des horaires de restauration implique une modification des horaires de sortie des élèves, qui se fait aujourd'hui sous la seule responsabilité des directeurs d'école et des responsables de restauration. Or la réglementation actuelle ne prévoit pas qu'ils puissent modifier ces horaires, sans en référer au minimum à leur hiérarchie, validés par les conseils d'école et le CDEN.



Si vous êtes concernés par cette organisation de la municipalité et que cela implique un changement de vos heures de service, contactez le syndicat qui vous accompagnera pour défendre vos conditions de travail !



**PLUS QUE JAMAIS,
POUR VOUS PROTEGER**

SYNDIQUÉZ-VOUS !!!

Nouvelle carte 2021 disponible !

>>ICI<<

Quels avantages ?

1/ Vous pouvez fractionner votre paiement jusqu'à 10 mensualités.

3/ Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2022 pour déduire 66% de la cotisation de vos impôts

4/ Vos dossiers de suivi sont traités prioritairement

5/ Vous bénéficierez d'informations spécifiques sur le déroulement de votre carrière.

6/ Vous serez invités à participer à notre AG annuelle pour décider de l'orientation générale du syndicat et intégrer l'instance dirigeante (conseil syndical) si vous le souhaitez...

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille cedex 01

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

